

## SIGNALEMENT de DEPÔTS SAUVAGES

Dominique COQUERET  
24 rue Marie Noël  
89000 AUXERRE  
[domcoquer@wanadoo.fr](mailto:domcoquer@wanadoo.fr)  
tél 06 99 79 52 56

à Auxerre le 17/01/2022

à  
Monsieur le Maire  
1 rue du Docteur Tardieux  
89530 SAINT BRIS LE VINEUX  
[mairie.saintbris@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbris@wanadoo.fr)

Objet : 2 dépôts sauvages majeurs

Monsieur,

Randonneur auxerrois, et las de constater sur le territoire de l'Auxerrois de fréquents dépôts sauvages, je me permets de vous en signaler deux particulièrement « sauvages » et majeurs. Le premier probablement fait par un « professionnel », le second dont des indices pourraient permettre l'identification du ou des responsables.

Par ailleurs, étant médecin retraité, je suis particulièrement sensible au danger sanitaire que certains dépotoirs non-réglementaires peuvent représenter en matière de pollution des sols.

Ces deux-ci sont situés sur le territoire de votre commune, et semblent donc dépendre de votre responsabilité.

1°) Le premier est situé au lieu-dit « la Croix Rougeot » (lorsque l'on vient d'Auxerre par la D956 en direction de ST BRIS, au niveau du col, sur la petite route à G. dite « du Mont embrasé »). Au début de cette route sur la D., il y a une ancienne carrière où ont été déposés avant le 11 Novembre 2021 : **30 pneus** de marques diverses (Good Year, Michelin, Continental, Snowprox S 954...). Il s'agit de pneus larges automobiles (et non de tracteurs) .



Première constatation le 11 Novembre 2021

Ont-ils été déversés par un professionnel pour éviter de payer le recyclage en centre de retraitement ?



... toujours présents le 31 Décembre 2021



Et toujours constatés le 16 Janvier 2022 ; au moins 4 marques de pneus différentes...

2°) Et à 150–200 m de ce premier dépôt, en prenant cette petite route dite « du Mont embrasé » et aussitôt le premier chemin à D. entre les cultures du lieu-dit « Gueule de Loup » à une centaine de mètre : un 2° **Dépôt sauvage très récent**. Ont été déversés dans un fossé au bord du chemin : des planches, de la ferraille, des autoradios, serrures, et des papiers (Livret automobile...) auxquels il a été mis le feu. Parmi les débris calcinés, on aperçoit un document qui, mouillé, a incomplètement été calciné ; c'est un contrat de location d'un véhicule Intermarché datant du 14/12/2021 avec un nom d'individu domicilié à Charmoy.



Constaté le 15 Janvier 2022 (chemin « Gueule du loup », St BRIS)



... et le 16 Janvier 2022



16 Janvier 2022 Dépôt sauvage calciné (Lieudit « Gueule du Loup », à 200 m. de la Croix Rougeot, commune de ST BRIS-LE-VINEUX) un contrat de location

Au vu de la gravité de tels dépôts sauvages, et de la constatation de documents sur le site du 2° ici décrit, qui sont susceptibles de faire l'objet d'une plainte en Gendarmerie en vue d'une possible enquête pour identification d'une filière de personnes coupables, je vous laisse le soin de saisir les voies réglementaires afin que ce genre d'exactions ne restent pas impunies ; et de faire procéder à l'enlèvement de ces déchets toxiques (par vos services communaux ou ceux de la Communauté d'Agglomération le cas échéant).

Soyez assuré, Monsieur le Maire, que ma démarche n'a d'autre but que mon désir en tant que citoyen de contribuer au bien public et au respect de loi.  
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments très respectueux

D. COQUERET